

## PRÉVAIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

### 1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

### 2. Définition du besoin

Ressources naturelles Canada (RNCCan) doit étudier l'élaboration et l'utilisation de solutions géospatiales fondées sur des normes pour améliorer les activités de soutien offertes par le Ministère en cas de catastrophe. L'objectif global vise à améliorer le flux de l'information géospatiale utilisée pour soutenir les activités de gestion des catastrophes au Canada.

Le travail consistera à élaborer et, dans la mesure du possible, à utiliser des approches fondées sur des normes géospatiales pour améliorer le flux de l'information géospatiale à toutes les étapes des activités de soutien en cas de catastrophe de RNCCan. Le travail sera effectué dans le contexte d'un scénario d'inondation de la rivière Rouge, au Manitoba, par l'entremise des tâches qui suivent.

A. *Découverte, consultation et disponibilité en temps quasi réel de l'information géospatiale requise provenant de diverses sources* : faire la démonstration de l'élaboration et de l'utilisation d'approches modernes en matière de normes géospatiales (p. ex. les normes des interfaces de programmation d'application [API] de l'Open Geospatial Consortium) pour permettre la découverte, la consultation et la disponibilité de diverses formes d'information géospatiale requises pour appuyer les activités de gestion des catastrophes. Le résultat final sera une validation de principe de la mise en œuvre de normes géospatiales modernes dont le cadre peut être utilisé de manière opérationnelle par RNCCan pour simplifier la découverte, la consultation et la disponibilité de l'information géospatiale relative aux inondations (au minimum).

B. *Processus d'analyse et de visualisation permettant de générer de l'information utile à la prise de décisions* : faire la démonstration de l'élaboration et de l'utilisation d'approches modernes en matière de normes géospatiales pour permettre l'analyse et la visualisation de diverses formes d'information géospatiale requises pour les activités de soutien en cas de catastrophe de RNCCan. Cette tâche vise l'utilisation de

## PRÉVAIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

diverses sources d'information géospatiale découvertes et consultées dans le cadre de la tâche A.

- C. *Diffusion de l'information utile à la prise de décisions auprès des intervenants en cas de catastrophe* : étudier l'élaboration et l'utilisation d'approches modernes en matière de normes géospatiales pour permettre la diffusion des produits de RNCan relatifs aux catastrophes auprès des principaux intervenants (p. ex. organismes de planification en cas de catastrophe, premiers intervenants).
- D. *Intégration des résultats dans les activités d'élaboration de normes géospatiales internationales* : créer un plan pour intégrer les normes géospatiales élaborées dans le cadre du présent projet aux normes géospatiales officielles et internationales gérées par les organismes d'élaboration de normes (OEN).
- E. *Communications* : communiquer les activités et les résultats du présent projet par l'entremise de webinaires et d'un rapport écrit. Tout le matériel de communication sera offert au public en accès libre et perpétuel.

### 3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- **Le fournisseur DOIT** être un OEN reconnu par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de la Division de la statistique des Nations Unies.
- **Le fournisseur DOIT** disposer d'un programme existant de conception et de mise à l'essai de solutions géospatiales innovantes fondées sur des normes internationales et prendre part à un forum international ouvert composé de gouvernements, d'organisations commerciales, d'entreprises et d'organisations universitaires et de recherche dont l'objectif est de résoudre les défis géospatiaux au moyen d'un processus de collaboration.
- **Le fournisseur DOIT** disposer d'une API géospatiale ouverte existante et opérationnelle ou d'une API géospatiale ouverte actuellement en cours de développement, en accès libre et perpétuel, largement adoptée par la communauté géospatiale mondiale.
- **Le fournisseur DOIT** posséder de l'expérience en développement et en offre de solutions de TI géospatiales fondées sur des normes internationales ouvertes.

## PRÉVAIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

### 4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s)

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

### 5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones – N/A

### 6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales – N/A

### 7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 13 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiel

### 8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat : paragraphe 6d)- une seule personne est capable d'exécuter le marché.

Le fournisseur proposé, **Open Geospatial Consortium**, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus

### 9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

## PRÉVAIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de:

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article(s) 19.12 (b) (iii)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article(s) Article 15.10, 2 (b) (iii)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) - article(s) Article 10.13 (b) (iii);.

### 10. Titre de propriété intellectuelle

- Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

### 11. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée d'un (1) an à partir de la date d'attribution .

### 12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 300 000.00\$ (TPS/TVH en sus).

### 13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Open Geospatial Consortium, Inc.  
35 Main Street, Suite 5  
Wayland, MA 01788-5037 USA

### 14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent

## **PRÉVAIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)**

présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

### 15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont 3 juin 2021 à 14 h Heure avancée de l'Est.

### 16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Julia Pace, Agent d'approvisionnement

Téléphone : 902-719-4856

Courriel : [julia.pace@canada.ca](mailto:julia.pace@canada.ca)